

**DROIT DES OBLIGATIONS**

***Résoudre le cas pratique suivant :***

Maxime et Anna, amoureux depuis le collège, ont, un joli mois de mai, enfin décidé de se marier à plus de 70 ans. Lors de la célébration de leur mariage, Léandre, le meilleur ami de Maxime, était naturellement présent en qualité de témoin. Quelques jours après le mariage, Léandre indiqua aux époux qu'il dispose, selon ses dires, d'une villa paradisiaque disposant de prestations exceptionnelles à l'image, par exemple, d'une piscine à débordement offrant une vue imprenable sur l'île de Porquerolles. La description des alentours finit par convaincre nos amoureux qui s'empressèrent de demander le prix de cette merveilleuse location pour 15 jours. Léandre, grand seigneur, leur en proposa la somme de 3000 euros que les époux payèrent aussitôt par virement bancaire sans pour autant établir un contrat de location.

Au retour de leur voyage de noces, Maxime et Anna sont effondrés car leur séjour a été un véritable calvaire. D'une part, la fameuse villa paradisiaque s'est révélée être une paillote disposant certes, d'un bassin, mais qui n'était autre qu'un spa qui ne fonctionnait pas. Quant à la vue imprenable, c'est à peine si les époux étaient en mesure de discerner l'île de Porquerolles. Excédés, les époux envoyèrent à Léandre un email pour lui témoigner leur mécontentement et solliciter le remboursement des 3000 euros. Léandre appela aussitôt Maxime et Anna pour leur indiquer qu'il ne comptait pas rendre les 3000 euros d'autant qu'aucun contrat écrit n'a été conclu entre eux. Les époux harcelèrent alors Léandre par téléphone et par email. Léandre finit par répondre par mail en ces termes : « *Bon ça suffit ! vos 3000 euros, je l'ai encaissés ! Vous avez tout de même profité de ma villa et je suis navré si elle ne vous convenait pas, mais il fallait alors en partir immédiatement !!!!* ». D'autre part, Maxime et Anna ont été victimes d'un accident de la circulation alors qu'ils roulaient, de nuit, sur une route sinueuse entre Toulon et Hyères. En effet, ils prirent un taxi pour les conduire à la presque île de Giens. Si Maxime, après des demandes répétées du chauffeur, attachait enfin sa ceinture, Anna s'y refusa prétextant une arthrite sévère des coudes. Seulement voilà, l'un des pneus de la marque Michelin, très récemment changé, explosa, en raison d'un défaut de fabrication, de sorte que le véhicule sortit de route pour tomber quelques mètres plus bas dans le ravin. Si Maxime n'a pas gardé de séquelles de l'accident, il en va autrement pour Anna qui a notamment vu sa jambe fracturée et son appareillage auditif, récemment prescrit par son médecin d'une valeur de 490 euros, complètement détruit. Maxime se demande si son épouse verra ses différents préjudices réparés.